



Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café  
International Coffee Organization

WP VSC 5/07

23 octobre 2007  
Original : anglais

F

Rapport

**Rapport de la 2<sup>e</sup> réunion du Comité virtuel  
de présélection, le 26 septembre 2007**

1. La 2<sup>e</sup> réunion effective du Comité virtuel de présélection (CVP) s'est tenue le 26 septembre 2007 sous la présidence de Mme Lilian Volcan, Économiste de l'Organisation internationale du Café (OIC).

2. La Présidente a souhaité la bienvenue à Mme Mirian Therezinha S. da Eira et M. Carlos Eduardo Pachá (Brésil), M. Gerd Fleischer (Allemagne), M Ernesto Illy (Italie), Mme Dawn Thomas et Mme Kathryn Youel-Page (États-Unis), tous membres actifs du Comité. Étaient également présents M. Caleb Dengu (Fonds commun pour les produits de base, FCPB) et M. Denis Seudieu (OIC).

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-VSC 4/07 et a pris note de deux nouveaux articles du projet d'accord international de 2007 sur le café qui intéressent particulièrement les activités ayant trait aux projets : l'Article 28 (Élaboration et financement de projets) et l'Article 31 (Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café), (document ICC-98-6).

**Point 2 : Informations générales sur le Comité virtuel de présélection (CVP)**

4. La Présidente a informé le Comité du projet de mandat du CVP (document WP-Board 955/04 Rev. 1) et a noté que la création, dans le cadre du nouvel accord, d'un Comité des projets chargé de la préparation des projets et des procédures de mobilisation des fonds pourrait avoir des implications pour le fonctionnement actuel du CVP.

5. Le Comité a noté que la plupart des recommandations formulées lors sa réunion du 30 janvier 2006 avaient été adoptées. Toutefois, la question de savoir si le CVP devait ou non approuver les nouvelles propositions n'est toujours pas résolue. Cette question est examinée plus avant dans le cadre du point 6.

**Point 3 : Informations générales sur la préparation des projets**

6. Le Comité a noté que les documents EB-3573/96 Rev. 4 et EB-3922/07 Rev. 2 contenaient respectivement des informations générales sur la préparation des projets et un résumé des projets.

**Point 4 : Domaines prioritaires des projets et méthode**

7. Le Comité a été informé des procédures suivies par l'OIC et des mécanismes d'évaluation du FCPB et a pris note des documents EB-3768/01 Rev. 3 et CFC/ICO 8/06 contenant respectivement la stratégie de mise en valeur du café et le rapport sur l'atelier FCPB/OIC sur les priorités en matière de mise en valeur du café du 27 septembre 2006.

8. En ce qui concerne les critères d'évaluation des projets par le FCPB, M Caleb Dengu a souligné chaque domaine prioritaire de mise en valeur du café recensé lors de l'atelier OIC/FCPB de septembre 2006, faisant ressortir la pertinence de chacun dans le cadre du Plan d'action quinquennal du FCPB 2008-2012. Le représentant du FCPB a expliqué que les projets de recherche fondamentale et de promotion générique figurent dans la liste noire et ne peuvent donc pas recevoir l'appui du Fonds Commun.

9. Il a également expliqué que le Fonds concentrait ses efforts sur deux types principaux de projets, **les projets ordinaires** (d'un coût total de 1 à 5 millions de dollars EU) et **les projets selon la procédure rapide** (jusqu'à 120 000 dollars EU), qui peuvent bénéficier d'un financement du FCPB selon trois modalités différentes :

- i) **Propositions de projets ordinaires** : elles sont examinées par le Comité consultatif (CC) en janvier et juillet de chaque année puis approuvées – le cas échéant – par le Comité exécutif du FCPB en avril et octobre. Les organes internationaux de produits (OIP) sont encouragés à soumettre un maximum de deux projets par réunion du CC. Chaque proposition est examinée par le CC deux fois seulement avant d'être approuvée ou rejetée ;
- ii) **Instruments de préparation de projet** : ils sont destinés à aider à formuler des **idées de projet** solides nécessitant une importante reformulation et/ou à aider les pays qui n'ont pas les ressources ou les capacités techniques à reformuler des propositions. Au préalable, le CC doit examiner et appuyer les

propositions avant d'accorder des instruments de préparation de projet. Les fonds utilisés dans le cadre de ces instruments sont récupérés une fois que le **projet ordinaire** a été approuvé ; et

- iii) **Financement selon la procédure rapide** : ce financement est approuvé par le Directeur général du FCPB pour les petites propositions de projets ne dépassant pas 120 000 dollars EU, essentiellement pour mettre en œuvre des projets pilotes ou organiser des ateliers de consultation et/ou des études de faisabilité. Alors que les projets ordinaires doivent être approuvés par le Comité exécutif du FCPB, les projets à financement rapide, dès qu'ils ont été considérés favorablement par le CC, peuvent être approuvés par le Directeur général. Les soumissions faites dans le cadre de la procédure rapide s'ajoutent aux deux propositions de projets ordinaires autorisées par réunion du CC.

10. Au cours des débats sur ce point, un représentant a demandé s'il serait possible de coordonner les projets FCPB/OIC avec d'autres bailleurs de fonds, particulièrement les projets portant sur la valorisation et la diversification horizontale. En ce qui concerne les projets ayant trait à la recherche fondamentale, un autre représentant a noté que les critères du FCPB étaient en contradiction avec son objectif de soulagement de la pauvreté, dans la mesure où il existait un déficit de financement des efforts de conservation de la variété du café par exemple, qui ont un impact à long terme sur le niveau de vie des caféiculteurs et sont essentiels à la durabilité de l'économie caféière à long terme.

#### **Point 5 : Réactions du Comité virtuel sur les propositions de projets**

11. Le Comité a pris note du document EB-3935/07 dans lequel figure le dernier rapport du CVP sur quatre nouvelles propositions de projets. Il a noté qu'à la lumière des renseignements donnés sur les critères du FCPB, qui ont des implications sur le classement des propositions de projets, il pourrait être opportun d'envisager de réviser tous les projets en cours d'élaboration.

#### **Point 6 : Discussion ouverte**

12. À l'issue de ses discussions, le Comité a émis les considérations ci-après :

- a) Eu égard aux restrictions de financement du FCPB, il est important d'assurer que la présélection du CVP se traduit par une recommandation claire d'approuver ou non les nouvelles propositions de projets. Les projets approuvés devraient inclure ceux susceptibles de bénéficier d'un financement par le FCPB, y compris ceux qui nécessitent une révision.

- b) Toutefois, les propositions solides non susceptibles de bénéficier d'un financement du FCPB pourraient être approuvées. Le Comité a suggéré que la liste des questions indique clairement que la nouvelle proposition nécessite "un autre financement que celui du FCPB" et que des bailleurs de fonds doivent être proposés.
- c) En ce qui concerne les projets non solides et non susceptibles de bénéficier d'un financement par des bailleurs de fonds potentiels, une décision doit être prise rapidement afin d'éviter de susciter des attentes inutiles et de permettre à l'OIC de gagner du temps pour d'autres projets.
- d) Le Comité a noté que le projet de mandat du CVP (document WP-Board 955/04 Rev. 1) n'indiquait pas si le CVP avait le pouvoir d'approuver les propositions nouvelles. Cette question devrait être discutée plus avant.
- e) Compte tenu du nombre limité de propositions qui sont soumises au FCPB (deux maximum par réunion du CC, soit quatre par an) et du fait qu'il y a beaucoup plus de propositions en préparation à l'OIC que le FCPB peut en accepter, le moment est peut-être venu de faire un tri, d'établir des priorités ou de classer toutes les propositions de projets en préparation afin de mieux saisir les possibilités offertes par le FCPB (voir le paragraphe 9 i)).

13. Le Comité a décidé de formuler les recommandations ci-après :

- réviser la liste des questions en tenant compte des suggestions faites à la présente réunion et des nouveaux critères de sélection fixés par le FCPB;
- l'OIC devrait informer les bailleurs de fonds concernés de la "Stratégie de mise en valeur du café" et en particulier des domaines d'action définis pour les projets comme moyen de mobiliser des fonds, ainsi que du rapport sur l'atelier FCPB/OIC sur les priorités en matière de mise en valeur du café (document CFC/ICO 8/06) ; et
- examiner plus avant la question de savoir si le CVP doit ou non recommander l'approbation des nouvelles propositions afin de tenir compte des dispositions de l'Accord de 2007.

**Point 7 :                    Rapport au Comité exécutif**

14. Le Comité a noté que la Présidente présenterait le rapport de la réunion au Comité exécutif.